

2. AUDIT INTERNE ET RISQUE

2.2 PUPA - mise à jour

Annexe 2.2

RAPPORTEUR : Le Directeur général

M. Pilet, présente le PUPA mis à jour. Il a fait l'objet d'une présentation détaillée lors du dernier Comité d'Audit et des Risques.

Le Conseil, après délibéré :

- **Valide le PUPA de l'établissement,**
- **Le modifie comme suit :**

.....

.....

.....

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE



Le 22/09/2025, Président du COS.



Le 22/09/2025, Directeur Général